

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 169

présenté par

M. Roussel, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 21, substituer aux mots :

« avec nos alliés »,

les mots :

« au sein de coalitions intervenant sous l'égide des Nations unies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le modèle d'armée française est encore très orienté vers sa capacité à agir à l'extérieur de nos frontières. Dotée d'un très grand savoir-faire sur beaucoup de terrains d'opération et disposant d'équipements adéquats, l'armée française pourrait capitaliser cette expérience en la mettant au profit des Nations-Unies. Cette initiative permettrait également de travailler l'influence et l'indépendance diplomatique et militaire française, comme « puissance d'équilibres ». Dans un second temps, la France devra modifier en profondeur son modèle d'armée pour l'orienter plus fermement vers un modèle de défense de son territoire terrestre, maritime et aérien.